



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 JUIN 2024

* * * * *

L'an deux mil vingt-quatre, le six juin, le Conseil Municipal de la Commune LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BORDET, Maire.

PRÉSENTS : Mmes BOUHIER-BONNEAU Brigitte, GRONIER Émilie, GROUSSET Sylvie, HERHARD Anne-Marie, MM BORDET Bernard, BRETON Philippe, BRISSON Noël, DRUEZ Richard, LUCAS Stéphane.

ABSENT.E.S. EXCUSÉ.E.S : VEILLAT-FABIEN Florence.

Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents : 9

Absent.e.s excusé.e.s : 1

Pouvoirs : 0

Votants : 9

Secrétaire de séance : Mme HERHARD Anne-Marie

Convocation : 6 mai 2024

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mai 2024 ;
- Présentation des décisions du Maire ;

A. FINANCES PUBLIQUES :

1. Amélioration énergétique du Logement Communal - Changement des ouvertures ;
2. Révisions des loyers des logements communaux.

B. PATRIMOINE :

1. Validation du programme de Construction d'un Restauration Scolaire.

C. PARTENARIATS – INTERCOMMUNALITÉS :

1. Identification des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables. Délibération relative aux modalités de concertation ;
2. Identification des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables. Délibération relative à la délégation des droits à la CCVSA pour le dépôt des cartes de ZZER sur le portail cartographique des EnR ;
3. Convention avec le Conseil Départemental relative à l'aménagement du cheminement piétons le long de la RD 25 ;
4. Convention de coopération avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Pays de la Loire ;
5. Convention organisant les modalités pratiques du transfert de la gestion de la police de la publicité avec la DDTM.

D. QUESTIONS DIVERSES.

➤ Désignation du secrétaire de séance Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Anne-Marie HERHARD est désignée secrétaire pour toute la durée de la séance.

Commentaires :

Vote : Pour : 9 / Contre : 0 / Abstentions : 0

➤ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du Lundi 13 mai 2024 ;

Le procès-verbal de la séance du Lundi 13 mai 2024, transmise en pièce jointe de la convocation n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Commentaires :

Vote : Pour : 9 / Contre : 0 / Abstentions : 0

➤ Présentation des décisions du Maire relevant de sa délégation :

- Annonce commerciale CCI : 300 € TTC
- Annonces Légales Carte Communale MEDIALEX : 494,32 € TTC
- Annonces Légales Carte Communale La Nouvelle République : 545,56 € TTC
- Panneaux d'affichage libre, mises aux normes 4m² : 172,20 € HT
- Panneaux d'affichage complémentaires élections : 164,52 € HT
- Fleurissement de la commune (Les Jardins du Picton) : 967,80 € TTC
- Changement écran tactile Borne Camping-Car : 1 125,12 € TTC

Commentaires :

A. FINANCES PUBLIQUES :

1. Amélioration énergétique du Logement Communal - Changement des ouvertures ;

La réalisation budgétaire actuel sur le projet de rénovation énergétique du Logement Communal sis 43 route de Ste Christine étant inférieur au prévisionnel.

DEPENSES		
NATURE DES DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC
ISOLATION EXTERIEURE	44 690,22 €	49 159,24 €
CHAUFFAGE + VMC	18 305,02 €	21 966,02 €

TOTAUX	62 995,24 €	71 125,26 €
---------------	--------------------	--------------------

RECETTES		
SUBVENTIONS	MONTANT HT	
FOND VERT	18 898,57 €	30%
Conseil départemental	5 000,00 €	8%
SOUS-TOTAL	23 898,57 €	38%
COMMUNE	39 096,67 €	62%
TOTAL	62 995,24 €	

Le Maire propose de compléter la rénovation par le changement des trois portes du rez-de-chaussée donnant sur l'extérieur.

Devis de l'entreprise SARL Menuiserie FABIEN & BENOIST : 5 425,70 € HT soit 6 543,24 € TTC.

DEPENSES		
NATURE DES DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC
ISOLATION EXTERIEURE	44 690,22 €	49 159,24 €
CHAUFFAGE + VMC	18 305,02 €	21 966,02 €
MENUISERIE PORTES	5 452,70 €	6 543,24 €

TOTAUX	68 447,94 €	77 668,50 €
---------------	--------------------	--------------------

RECETTES		
SUBVENTIONS	MONTANT HT	
FOND VERT	20 534,38 €	30%
Conseil départemental	5 000,00 €	7%
SOUS-TOTAL	25 534,38 €	37%
COMMUNE	42 913,56 €	63%
TOTAL	68 447,94 €	

Soit un reste à charge supplémentaire de 3 816,89 € pour la commune.

Un nouveau DPE sera réalisé par Vendée Habitat à l'issu des travaux afin de définir la nouvelle étiquette énergétique du logement.

Commentaires :

Vote : Pour : 9 / Contre : 0 / Abstentions : 0

2. Révisions des loyers des logements communaux.

VU la LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

VU les Diagnostics de Performance Énergétique (DPE) établis le 9 septembre 2022 par ADX Groupe – Allodiagnostic,

Monsieur le Maire rappelle les DPE des deux logements communaux :

- 1 Route de Benet : catégorie F
- 43 Route de Ste Christine : catégorie G (en attente de fin de travaux pour révision)

Pour rappel, les loyers votés au 29 août 2022 :

- 1 Route de Benet : **422,40 €**
- 43 Route de Ste Christine : **464,80 €**

Commentaires : le conseil municipal décide le maintien des montants de loyers en attente du nouveau DPE pour le 43 route de Ste Christine.

Vote : Pour : 9 / Contre : 0 / Abstentions : 0

B. PATRIMOINE :

1. Approbation du programme de Démolition et reconstruction en modulaires d'un restaurant scolaire et d'un accueil de Loisirs – Périscolaire mutualisé avec aménagement des espaces extérieurs.

Ce projet présente les caractéristiques suivantes :

- Restaurant scolaire évolutif vers une production sur place (liaison chaude dans un 1^{er} temps) pour 40 rationnaires en 1 seul service de 55 m² et comprenant l'accueil de loisirs et périscolaire,
- 2 locaux de rangement à créer : 1 pour l'APE et 1 pour l'école de 30m²,
- 1 laverie / buanderie commune pour le regroupement des écoles et le restaurant de 20m²,
- Préau,
- Conservation des arbres de hautes tiges,
- Adaptation des locaux de l'école primaire pour accueillir 1 classe de maternelle : salle de classe, blocs sanitaires et cour extérieure notamment.

► Coût estimatif des travaux (valeur mars 2024) : 826 000,00 € HT

Commentaires :

Vote : Pour : 9 / Contre : 0 / Abstentions : 0

C. PARTENARIATS – INTERCOMMUNALITÉS :

1. Identification des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables. Délibération relative aux modalités de concertation ;

En matière de concertation sur les zones d'accélération d'énergies renouvelables, il est proposé de :

- Mettre à disposition du public, pendant une durée de 30 jours en format électronique et papier accessible à la mairie sur les jours et heures d'ouverture au public, les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par énergies renouvelables, accompagné d'un registre en ligne et en papier,
- Mettre à disposition du public, pendant une durée de 30 jours en format électronique et papier accessible à la mairie sur les jours et heures d'ouverture, le rapport cartographique sur les zones d'accélération par filières, accompagné d'un registre en ligne et papier.
- D'organiser une réunion publique communale de présentation des zones d'accélération d'énergies renouvelables

- À l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

Commentaires :

Vote : Pour : 9 / Contre : 0 / Abstentions : 0

2. Identification des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables. Délibération relative à la délégation des droits à la CCVSA pour le dépôt des cartes de ZAER sur le portail cartographique des EnR ;

Le conseil communautaire propose que les services de la CCVSA gèrent les démarches de dépôt des différentes cartes de ZAER (*zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables*) sur le portail cartographique des EnR (*Énergies Renouvelables*).

Commentaires :

Vote : Pour : 9 / Contre : 0 / Abstentions : 0

3. Convention avec le Conseil Départemental relative à l'aménagement du cheminement piétons le long de la RD 25 ;

La présente convention a pour objet :

- d'autoriser la Commune à réaliser sur le domaine public routier départemental les aménagements ci-après désignés, conformément au(x) plan(s) joint(s) en annexe,
- d'en fixer les conditions techniques de réalisation,
- de déterminer, le cas échéant, la participation financière du Département,
- de définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements entre le Département et la Commune,
- de permettre au Maître d'ouvrage de percevoir le fonds de compensation de la TVA au titre de cette réalisation.

Étant précisé que la présente convention ne confère pas à la commune de droits réels sur l'ouvrage.

Commentaires :

Vote : Pour : 9 / Contre : 0 / Abstentions : 0

4. Convention de coopération avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Pays de la Loire ;

Le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, dans le cadre de son Plan d'action quinquennal 2022-2026, se propose d'acquérir à l'amiable ou de conventionner avec les propriétaires des marais qui le souhaiteraient à des fins de protection et de gestion des marais en lien avec le maintien de l'activité agricole, notamment l'élevage.

Cette intervention foncière du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire se fera avec l'appui technique de l'Établissement public du Marais poitevin et du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.

Le Conservatoire se propose d'associer, d'informer et de se concerter avec la Commune sur la mise en œuvre de ce démarchage foncier.

Commentaires : Environ 120 parcelles concernées

Vote : Pour : 9 / Contre : 0 / Abstentions : 0

5. Convention organisant les modalités pratiques du transfert de la gestion de la police de la publicité avec la DDTM.

Actuellement, les compétences en matière de police de la publicité sont partagées entre le préfet de département et le maire. Le préfet est compétent sauf lorsque la commune est couverte par un règlement local de publicité (RLP). Dans ce cas, ces prérogatives sont exercées par le maire au nom de la commune.

L'article 17 de la loi «Climat et résilience » du 22 août 2021 a prévu, au 1er janvier 2024, le transfert aux maires des compétences en matière de police de la publicité. Ce pouvoir comprend l'instruction des demandes d'autorisation préalables, le contrôle du respect de la réglementation et la mise en demeure des contrevenants en cas d'infraction.

Commentaires :

Vote : Pour : 9 / Contre : 0 / Abstentions : 0

D. QUESTIONS DIVERSES.

1. Date de la balade ABC à valider :

3 dates sont proposées pour l'organisation d'une balade de découverte et de sensibilisation pour le lancement de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) :

- **Mardi 18 juin date à transmettre à Mme CARSIN PNR**
- Vendredi 21 juin
- Jeudi 27 juin

19h45 avec une petite collation, pour un départ de balade à 20h15 qui durerait 1h30 maximum.

2. Fleurissement des bords de murs :

Proposition de distribuer des graines de fleurs de bords de murs aux habitants volontaires pour entretenir les bords de murs de leur propriété en limite du domaine public.

Référentes dossiers : Mme GROUSSET et Mme BOUHIER-BONNEAU

3. Collecte des mobiles usagers avec l'AMF et Orange

Opération de collecte de mobiles usagés dans le département organisée par l'Association des Maires de France et Orange.

Le conseil municipal accepte d'inscrire la commune ce qui va permettre d'obtenir une boîte de collecte des mobiles usagés qui sera disponible en mairie.

4. Courrier d'une habitante

Lecture du courrier au Conseil Municipal, l'habitante fait part de plusieurs doléances.

Le conseil municipal propose de recevoir la personne concernée.

5. La Pêcherie :

Un état des lieux a été réalisé. La fédération de Pêche peut subventionner la remise en état des canaux à hauteur de 60% et l'association de pêche Damvitaïse à hauteur de 20%.

L'association de pêche Damvitaïse ferait l'animation du site.

Le conseil municipal valide la continuité de la démarche.

6. Plantations dans le communal :

Le conseil municipal valide le principe de prévoir la replantation dans le communal. Le Maire informe que des subventions seront possibles auprès du Syndicat des propriétaires et de la Région pour le financement des plantations.

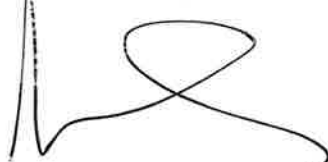
7. Camping :

La licence IV a été mise à disposition des gestionnaires du camping depuis l'été 2023.

Le conseil municipal propose que le prix de location soit fixé à 100€/mois d'ouverture pour une durée de 6 ans renouvelable.

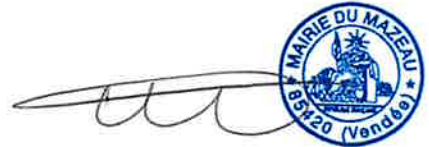
L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,



Anne-Marie HERHARD

Le Maire,



Bernard BORDET

